



Service de la sécurité
civile et militaire

Division Protection
civile

Gollion
Case postale 80
1305 Penthalaz

DEMANDE DE DISPENSE D'ABRI PCI

45

Service responsable

nombre d'exemplaires requis : 2

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Service de la sécurité civile et militaire,
Division Protection civile – Gollion – Case postale 80, 1305 Penthalaz, Tél. 021 316 51 00

PCI Région : N° PCI :
Adm. N° comm. : N° CAMAC :

1. A REMPLIR PAR LE MANDATAIRE

Commune : Paudex
District : Lavaux-Oron
Adresse : rue et n° / lieu-dit : Chemin de la Paudèze 6 & 8 - 1094 Paudex
Coordonnées géographiques : 2°54'335 / 1°15'550
N° de parcelle : N° 156 et 261

Propriétaire :

NOM, prénom : Cottet Pierre-Alain Raison sociale :
Adresse : Chemin de la Paudèze 6 Tél. : 079 717 20 37
NPA / localité : 1094 Paudex

et promettant acquéreur :

NOM, prénom Raison sociale :
Adresse : Tél. :
NPA / localité :

Nature des travaux

Démolition ECA n°105 et construction d'un nouveau bâtiment de 2 appartements
Transformation et agrandissement de la villa existante ECA n°378

Construction nouvelle

Autres : Construction d'un nouveau bâtiment de 2 villas mitoyennes.....

Nombre de places protégées obligatoires (art. 70 OPCI)

Pièces habitables : 22 pièces *2/3 - 5 places existantes Hôpitaux, homes :

Total places protégées obligatoires 9 places x Fr 800.- Total = Fr. 7200.-

Cette contribution de remplacement sera facturée par le Service de la sécurité civile et militaire 31 jours après l'émission du permis de construire. *Selon la directive du 1^{er} septembre 2022, la contribution de remplacement s'élève à Fr 800.- par place protégée.

A facturer à : propriétaire promettant-acquéreur

Remarques : Merci de contrôler si des places ont déjà été compensées ou payées pour le bâtiment ECA n° 105
..... Merci de déduire les 5 places déjà payées par Monsieur Cottet pour la transformation de la villa B selon dossier enquête, voir annexe au formulaire.

Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise, LVLPCI) En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 61, alinéa 1 LPPCI.

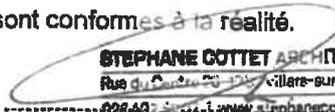
Service de la sécurité civile et militaire
Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
www.vd.ch/sscm – T + 41 21 316 51 00 – ouvrages.pci@vd.ch



Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile
Questionnaire particulier 45

Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

Date : Villars-sur-Glâne, le 10.07.2025

Timbre et signature :  **STÉPHANE COTTET ARCHITECTE**
 Rue du Centre 20 1150 Villars-sur-Glâne
 026 49 11 02 - www.stephane-cottet.ch

Les propriétaire et promettant-acquéreur (si existant) soussignés sollicitent une dispense de construire un abri obligatoire et s'engagent à verser la contribution exigée.

Propriétaire : date : Paudex, le 10.07.2025

Timbre et signature : 

Promettant-Acquéreur : date :

Timbre et signature :

2. PREAVIS DES AUTORITES

Date : 28.08.25 Autorité communale



- Admis
- Admis avec remarques
- Refusé

Date : 27.08.25 cdt ORPC*

Protection civile
District Lavaux-Oron
Rte de l'Industrie 15b
1072 Forel (Lavaux)

- Admis
- Admis avec remarques
- Refusé

*Organisation régionale de protection civile

Remarques :

NB : En cas de délégation de compétence à l'ORPC, le commandant voudra bien confirmer par une deuxième signature la position de l'Autorité communale.

En application de la législation, la décision devra être notifiée par la Municipalité au propriétaire dans le permis de construire ; elle peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

3. DETERMINATION CANTONALE

Valorisation selon directives du 1^{er} septembre 2022

..... Places protégées x Fr 800.- Total rachat places protégées : Fr

Remarques :

- Accepté SANS contribution de remplacement
- Places protégées attribuées à l'abri réuni construit, DA n°
- Accepté AVEC contribution de remplacement
- Sûreté libérable à la réception de l'abri réuni
- Refusé

Reçu le Traité le : Signature :

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch/>)



Département de la prévoyance sociale
et des assurances

**PROTECTION CIVILE
CANTON DE VAUD**

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

DISTRICT DE Lausanne	N° COMMUNE 5588	DISPENSE N° 25
N° CODE	N° ENQUÊTE	DATE

DEMANDE DE DISPENSE

42

Propriétaire

Nom **COTTET** Prénom **Pierre-Alain**
Rue **"Belvédère B"**
Localité **1092 BELMONT S/Lausanne**

- Transformation
 Agrandissement
 Construction nouvelle

**À LA MUNICIPALITÉ
DE LA COMMUNE DE**

1094 PAUDEX (VD)

Liste des documents à fournir

- Plan de situation Plans teintés Coupes teintées
 Copie demande du permis de construire Dossier incomplet en retour
Assurance incendie N° _____ Indice _____ Taxe de base _____
Montant présumé des frais _____

Après examen de la présente demande, nous nous déterminons de la façon suivante:

- Refusée - Nous constatons qu'il est possible d'incorporer un abri de protection civile dans le cadre des travaux envisagés. Nous vous prions de nous faire parvenir le dossier d'approbation technique y relatif, en 3 exemplaires. La délivrance du permis de construire ne peut précéder l'approbation des plans par notre service.
- Libéré sans contribution de remplacement.
- Libéré avec contribution de remplacement.
- Libéré avec taxes compensatoires. Le nombre de places protégées à racheter correspond à celui de l'abri, selon norme ITAP, qui aurait dû être réalisé.

En application de la législation (extraite au verso), notre décision devra être notifiée par vos soins au propriétaire, dans le permis de construire, avec indication du délai de recours de 10 jours au Conseil d'Etat.

Le montant à verser avant le début des travaux est l'une des conditions de la délivrance du permis de construire.

La commune comptabilisera et affectera les montants perçus selon les directives.

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Exemplaire Requérant

Décision du Service cantonal de protection civile

RÉSERVÉ AU CANTON

Le propriétaire soussigné sollicite une dispense de construire un abri obligatoire. Il s'engage à verser la contribution exigée Signature _____	Préavis du chef local lot N° <u>3</u> <input type="checkbox"/> Négatif <input checked="" type="checkbox"/> Positif Signature _____	Reçu le <u>22.04.10</u> Traité le _____ Par _____	Rachat de _____ pl. prot. au prix de _____ Total _____
	Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation sont conformes à la réalité Signature _____	Préavis municipal <input type="checkbox"/> Négatif <input checked="" type="checkbox"/> Positif Signature _____	Visa _____ Transmis le _____ Enregistré le <u>24.10</u>
Facturé le _____	Encaissé le _____	Permis de construire N° _____	



EPFL 00.06.10